

ENSEMBLE[®] *POUR* **MANDELIEU-LA NAPOULE**

***Bernard DAVID,
Claude GANTOIS,
Jean-Claude CASTILLO,
Chantal MAIMON,
Arlette GIORDANO,
Gérard ALUNNI***

Aux élus et aux fonctionnaires territoriaux

Mandelieu, le 11 décembre 2009

Lettre ouverte

Madame, Monsieur,

En page 10 du MLN Magazine de décembre 2009, la rédaction présente notre groupe comme un ensemble d'élus irresponsables, diffamant, injuriant, calomniant, harcelant le maire, les élus du groupe majoritaire et « désormais les fonctionnaires territoriaux ».

Scandalisés par de tels propos nous avons tous déposé plainte contre la rédaction de ce magazine qui est diffusé à 16 000 exemplaires et qui est financé par le contribuable.

Dans un souci de transparence et si vous avez été au cours des conseils municipaux témoins de tels agissements, nous vous invitons à nous communiquer les griefs que vous avez pu relever.

En particulier lors du conseil municipal du 23 novembre 2009, considérez-vous que nous avons été irrespectueux envers le groupe majoritaire et à fortiori envers les fonctionnaires territoriaux ?

Nous vous remercions par avance des remarques que vous aurez l'obligeance de nous transmettre à :

Ensemble pour Mandelieu-La Napoule
Mandelieu 2007
BP 13
06211 MANDELIEU-LA NAPOULE Cedex

ENSEMBLE
POUR
MANDELIEU-LA NAPOULE

Hôtel de Ville
BP 46

06212 MANDELIEU-LA NAPOULE Cedex

Mandelieu, le 11 décembre 2009

**A l'attention de Madame Claude CARON, Directeur de publication MLN Magazine,
conseillère municipale subdéléguée à la communication**

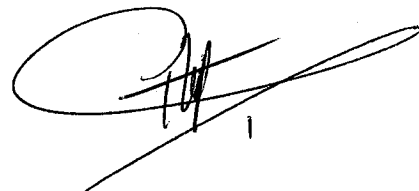
Madame,

Suite à la parution du MLN Magazine n°128, distribué le 09/12/09, où le groupe « Ensemble pour Mandelieu-La Napoule » est mis en cause, nous demandons un droit de réponse à publier dans la rubrique « En direct du Conseil Municipal du 23 novembre 2009 ».

Vous trouverez, ci-joint, notre texte.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Bernard DAVID,
Jean-Claude CASTILLO,
Claude GANTOIS,
Chantal MAIMON,
Arlette GIORDANO,
Gérard ALUNNI**



Jean-Claude CASTILLO
P/o « Ensemble pour Mandelieu-La Napoule »

Le MLN Magazine n°128 de décembre 2009 titre en sa page 10 : « En direct du Conseil Municipal du 23/11/2009 ».

Ce titre évocateur sous entend une description rigoureuse des événements vécus lors de la séance du conseil municipal du 23/11/09, il en est tout autre.

Nous contestons la véracité des faits évoqués dans l'article intitulé « Débat d'orientation budgétaire » où notre groupe de 6 élus « Ensemble pour Mandelieu-La Napoule », conduit par Bernard DAVID, fait l'objet d'accusations et de diffamations injustifiées et inadmissibles de la part de la rédaction de ce magazine municipal d'information, financé par nos concitoyens. Distribué à plus de 16.000 exemplaires, il ne peut être admis que l'argent public soit utilisé à des fins de propagande.

Ce droit de réponse nous permet de rétablir la vérité sur le comportement du maire et notre groupe d'élus, lors de ce débat d'orientation budgétaire qui est l'acte majeur pour les orientations financières et le devenir de notre commune.

Nice-Matin a très précisément relaté les faits dans sa parution du 24/11/09, le maire s'est soudainement levé alors que le débat allait s'engager, annonçant qu'il était attendu pour rencontrer *des présidents d'associations qui travaillent*, sous entendant que les élus présents ce jour n'étaient pas de ceux-là, il a quitté la salle laissant pantoise l'assistance. Était-il pour cela obligé de se dérober ainsi, alors que devait s'engager un véritable débat entre la majorité et son opposition sur des choix essentiels pour la vie de la commune ?

Devant ce manque de respect du maire, qui nous privait ainsi de tout débat, nous avons quitté la séance du Conseil Municipal avec dignité et sans polémique.

Comment peut-il aujourd'hui reprocher à son opposition le manque de dialogue ?

Comment peut-il affirmer dans un magazine municipal que son opposition ferait *acte de diffamation, injures et calomnie à l'égard du maire, des élus du groupe majoritaire et des fonctionnaires territoriaux* ?

Oui Monsieur le maire, la démocratie exige le débat, elle exige aussi la vérité et le courage. Quant au respect de l'être humain, c'est aussi le respect de la différence. Quand on vénère la démocratie, il faut accepter ce qui la compose, et la diversité est un élément majeur de la République.

Notre groupe « Ensemble pour Mandelieu-La Napoule » s'est toujours comporté avec respect et retenue, mais nous ne pouvons accepter que le 1er magistrat utilise le magazine municipal pour porter atteinte à l'honorabilité des élus de la République, respectueux de ses principes.

A ces fins nous avons déposé plainte contre le Directeur de Publication, Mme Claude CARON, Conseillère Municipale subdéléguee à la Communication, ainsi que contre Mr Henri LEROY en sa qualité de complice pour diffamation, allégation et accusation de faits portant atteinte à l'honneur et la respectabilité d'un citoyen chargé d'un mandat public en sa qualité de Conseiller Municipal de Mandelieu-La Napoule.

31 délibérations au Conseil Municipal du 23 novembre 2009.

Débat d'orientation budgétaire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monique Robory-Devaye, Premier Adjoint, Délégué aux Finances, a présenté les préconisations budgétaires du groupe majoritaire en introduction au Débat d'Orientation Budgétaire. Une fois le débat lancé, l'opposition de gauche est intervenue, l'opposition de droite intervenait également, lorsque le Maire a laissé la conduite des débats à son Premier Adjoint Délégué aux Finances, pour se rendre à une réunion avec les Présidents d'Associations Patriotiques. L'opposition a alors refusé de poursuivre le débat en prétextant le départ de M. le Maire, après trois heures de Conseil Municipal. Revenant sur les critiques énoncées par le « Groupe Divers » au sujet de son départ, M. le Maire souligne, tout d'abord, l'absence de propositions concrètes de leur part, servant l'intérêt des citoyens. De manière plus générale, il s'interroge aussi sur la possibilité de dialoguer avec des dépositaires d'un mandat public qui ont une conception bien étrange de la démocratie républicaine, n'hésitant pas à diffamer, injurier et calomnier le Maire, les élus du groupe majoritaire et désormais, les fonctionnaires territoriaux qui exercent leur mission de service public. Le Maire de Mandelieu-La Napoule se réserve le droit de saisir la justice pour mettre fin à ce harcèlement répété et faire en sorte que chacune et chacun puisse travailler sereinement pour la ville et ses habitants. Si la démocratie exige le débat, elle exige aussi et surtout le respect de l'être humain.

Les usagers des transports publics consultés

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) du Syndicat Intercommunal des Transports Publics (SITP) approuvé le

11 mai 2004, définit la mise en œuvre d'un réseau de Transport Commun en Site Propre (TCSP)* sur la base de deux lignes dont les tracés sont situés sur les axes majeurs de l'agglomération Cannes, Le Cannet, Mandelieu La Napoule. Le SITP travaille sur la réalisation d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable destinée à recueillir l'avis de l'ensemble des publics concernés. Les usagers seront informés par voie de presse, affichage et dépliants d'information en mairie et dans les lieux publics. Une exposition verra également le jour. (Délib. n°4)

** Le TCSP est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé.*



Centre-Ville : la 3^{ème} phase se dessine

La Ville a engagé une importante opération de renouvellement urbain sur l'îlot dit « La Casinca » visant à la création d'un véritable centre ville. Après la création d'un centre commercial et des équipements publics, le mail piéton et la place du marché ainsi que l'extension du Centre Expo Congrès, la ville entame la dernière phase de son programme de renouvellement urbain. Le projet, qui avait été exposé pour avis aux habitants jusqu'au choix définitif en avril 2008, va faire l'objet d'une consultation de la population. Cette concertation a pour objectif de présenter, dans le détail, le projet retenu et les aménagements de voiries

de cette restructuration urbaine. (Délib. n°8)

La restauration scolaire met les petits plats dans les grands

Le Conseil Municipal a approuvé le Rapport d'Activité du délégataire de la restauration scolaire. Globalement, ce service connaît un bon fonctionnement tant quantitatif que qualitatif. 75% des scolaires fréquentent la cantine municipale. Comme tous les ans, le délégataire continue de mesurer la satisfaction de ses usagers pour améliorer le service. Le baromètre de satisfaction montre, en 2008, une satisfaction de 84 %. Comme chaque année, les ateliers Petit Déjeuner, le Toumoi des Cantines ou encore la Semaine du Goût ont permis d'éveiller

les papilles de ces convives. Il est à noter que des menus Bio ont fait leur apparition dans les menus des enfants, depuis la rentrée 2009. (Délib. n°12)

Culture : le talent et la création favorisés

Le Centre Culturel Municipal a pour vocation, entre autres, d'encourager

les jeunes talents, de les accompagner dans leurs démarches et de leur permettre de jouer dans des conditions professionnelles, afin de préparer leur spectacle. Elle accueille ainsi, sous forme de résidence d'artiste, l'association Karakoil Production pour la mise en œuvre d'un spectacle intitulé : « Récital et toiles », en février 2010. Cette résidence est pour son bénéficiaire l'occasion de confronter sa création aux acteurs culturels de la région, conformément à la politique culturelle mise en place par la ville de Mandelieu la Napoule « une culture pour tous », qui consiste à donner sa chance à tout le monde. (Délib. n°18)

L'intégralité des délibérations sur